Ville de Lausanne
Secrétariat municipal
case postale 6904 – 1001 Lausanne

Aux principales formations politiques
lausannoises souhaitant présenter
des personnes candidates pour les
élections communales 2026

Lausanne, le 29 octobre 2025

Elections communales 2026

Madame, Monsieur,

En prévision des élections communales du 8 mars 2026 (législature 2026-2031), nous vous transmettons les informations relatives à l'élection du Conseil communal et de la Municipalité (1er tour).
Vous trouverez les documents à remplir et à transmettre sur le site de la Ville de Lausanne, à l'adresse www.lausanne.ch/elections-communales. Tous les documents en référence sont également disponibles au guichet du secrétariat municipal.
Afin que vous puissiez préparer au mieux ce scrutin, nous vous prions de lire attentivement les instructions qui suivent.

1. Instructions et informations préliminaires pour le « Dossier de candidature »

Nous vous remercions de **prendre rendez-vous pour le dépôt des dossiers de candidature** (voir les coordonnées en fin du présent courrier). Afin de faciliter le travail de contrôle des listes, merci de déposer les dossiers le plus tôt possible, **dès le lundi 5 janvier 2026 et jusqu'au vendredi 9 janvier 2026.**

Les listes déposées sont considérées comme définitives. Les erreurs ou défauts constatés par le secrétariat municipal pourront être corrigés dans les délais octroyés.

Le tirage au sort de l'ordre des listes se déroulera **le lundi 12 janvier 2026 à 12h30**, à l'Hôtel de Ville, 1er étage, salle du Conseil communal. Les mandataires et les personnes candidates sont les bienvenues pour assister au tirage au sort.

Calendrier des principales étapes pour le dépôt des listes :

ÉLECTION À LA MUNICIPALITÉ

Délai	Documents à transmettre	Lieu/adresse
du lundi 5 janvier au vendredi 9 janvier 2026 Le délai légal du dépôt est fixé au 12 janvier à 12h	**le dossier de candidature** pour l'élection à la Municipalité comprend : • « Dossier officiel de candidature » • Annexe 1 « Personnes candidates» • Annexe 2 « Signataires »	Merci de **prendre rendez-vous auprès du secrétariat municipal**, pour le dépôt des listes. Dépôt exclusivement sous forme de documents originaux, **en mains propres**. L'envoi par la poste ou par courriel n'est pas admis.
	• Annexe 3 : « Projet de bulletin électoral » (doc excel avec nom et descriptif des personnes candidates).	**Par courriel,** aux deux adresses suivantes : annabel.glauser@lausanne.ch maya.cavin@lausanne.ch
jeudi 15 janvier 2026, à 12h	• Validation définitive des bons à tirer des bulletins électoraux pour la Municipalité	**Par retour de courriel**

ÉLECTION AU CONSEIL COMMUNAL

Dates de dépôt et délai	Documents à transmettre	Lieu/adresse
du lundi 5 janvier au vendredi 9 janvier 2026 Le délai légal du dépôt est fixé au 12 janvier à 12h.	**le dossier de candidature** pour l'élection au Conseil communal, comprend : • « Dossier officiel de candidature » ; • Annexe 1 « Personnes candidates» ; • Annexe 2 « Signataires » ; • Annexe 3 « Déclaration concordante d'apparentement »	**Sur rendez-vous (compter 30-45 min.)** Merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat municipal pour le dépôt des listes. Dépôt exclusivement sous forme de documents originaux, **en mains propres**. L'envoi par la poste ou par courriel n'est pas admis.
	• Annexe 4 « projet de bulletin électoral » (doc excel avec nom et descriptif des personnes candidates). • Éventuel logo à faire figurer sur le projet de bulletin (format .png ou .jpg, dans une zone de 472x236 pixels, et d'une qualité de 300 dpi, en niveau de gris)	**Par courriel**, aux deux adresses suivantes: annabel.glauser@lausanne.ch maya.cavin@lausanne.ch
jeudi 15 janvier 2026, à 12h	• Validation définitive des bons à tirer des bulletins électoraux pour le Conseil communal	**Par retour de courriel**

2. Impression des bulletins – frais

La Municipalité est responsable de l'impression des bulletins électoraux des partis ; elle prend donc en charge l'entier des frais d'impression des bulletins électoraux qui sont nécessaires à la bonne marche du scrutin.
Elle soumettra une épreuve au mandataire de chaque parti pour bon à tirer ; merci donc de veiller à ce que les mandataires soient joignables dans la période du 5 au 15 janvier 2026.
En cas de non réponse, le secrétariat municipal se réserve le droit de valider le bon à tirer.
Aucune modification ne pourra être apportée au bulletin après la validation des bons à tirer par le mandataire.

3. Affichage politique

Chaque liste a droit à un nombre égal d'emplacements.
Les modalités relatives à l'affichage politique seront transmises aux formations politiques, au plus tard lors du dépôt des listes.

4. Transparence du financement de la vie politique

Nous vous rappelons que selon l'art. 25 LEDP, les **comptes de campagne** devront être publiés au plus tard 60 jours après le scrutin.
Par ailleurs, pour les personnes candidates à l'élection de la Municipalité ainsi qu'au Conseil communal**, le montant total des dons**, ainsi que l'identité des personnes physiques et morales procédant à un **don d'un montant supérieur à 5000.- CHF** devront être annoncés au plus tard 60 jours après le scrutin. Ils feront l'objet d'une publication officielle sur le site web de l'Etat de Vaud.
Les formulaires excel seront disponibles sur le site de la Ville.

Les comptes et listes de dons devront être complétés et envoyés à l'adresse votations@lausanne.ch jusqu'au 16 juillet 2026 au plus tard.

5. Smartvote

A la demande du Conseil communal, la plateforme Smartvote, qui constitue une aide au vote pour les électrices et électeurs, sera mise en place pour ces élections. La participation à cette initiative est à bien plaire. Nous invitons toutefois l'ensemble des personnes candidates inscrites pour l'élection à la Municipalité et/ou au Conseil communal à y participer. Les informations utiles sont disponibles sur le site web de la Ville.

6. Rappel des échéances suivantes

Scrutins	Délai pour le dépôt des listes
dimanche 29 mars 2026, élection de la Municipalité (2e tour)	mardi 10 mars 2026, 12h
dimanche 26 avril 2026, élection du syndic (1er tour)	mardi 7 avril 2026, 12h
dimanche 17 mai 2026, élection du syndic (2e tour)	mardi 28 avril 2026, 12h

7. Contacts

Pour les prises de rendez-vous :
Annabel Glauser, annabel.glauser@lausanne.ch, 021 315 42 14

Adresse pour le dépôt des listes :
Secrétariat municipal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2, 2e étage

Pour toute autre question relative au dépôt des listes :
votations@lausanne.ch, 021 315 22 33, horaire du guichet : 9h-11h30 et 14h-16h

Pendant cette période de préparation et de dépôt des dossiers de candidatures, nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Simon Affolter
Secrétaire municipal

Copie : M. Musa Kamenica, président du Bureau électoral de Lausanne